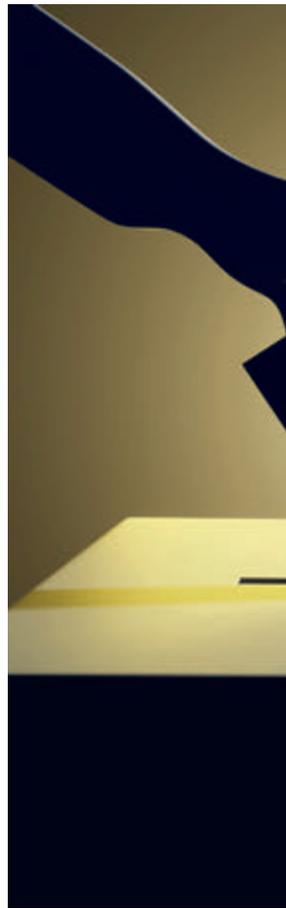


# INTERIM

ELECTIONS



## MOBILISATION INDISPENS

Alors que le cycle des élections professionnelles s'achève le 31 décembre 2024, les grandes entités du travail temporaire s'emploient à organiser, d'ici la fin de l'année, leurs élections pour élire les représentants des salariés au Comité Social et Economique (CSE).



Nicolas Faintrenie  
Secrétaire de Section  
Tél. : 01 48 01 91 34  
services@fecfo.fr

Les scrutins constituent une course contre la montre pour réaliser leur premier tour dans les délais. Et c'est un enjeu majeur pour que Force Ouvrière améliore son score de représentativité et puisse peser davantage dans les négociations de ce secteur clef.

### Particularité du secteur de l'intérim

Les élections dans le secteur de l'intérim présentent de nombreuses spécificités. La première d'entre elles est de regrouper deux branches professionnelles pour constituer un secteur :

- La branche des permanents d'agence de travail temporaire (IDCC 1413) ;
- La branche du personnel intérimaire des entreprises de travail temporaire (IDCC 2378).

Les intérimaires en CDI relèvent de la branche du personnel intérimaire (IDCC 2378). Les entreprises de travail temporaire organisent leurs élections dans le périmètre du secteur du travail temporaire, regroupant ces deux branches. Au regard des contraintes administratives, elles déclarent les résultats des élections sous l'identifiant de l'une ou l'autre des branches professionnelles.

En outre, les collèges ne sont pas déterminés en fonction de la typologie des contrats de travail, mais en fonction, comme pour les autres entreprises de droit privé, du statut des salariés<sup>1</sup>. Ainsi, un intérimaire et un permanent d'agence sont représentés dans le même CSE, et peuvent se retrouver dans le même collège électoral.



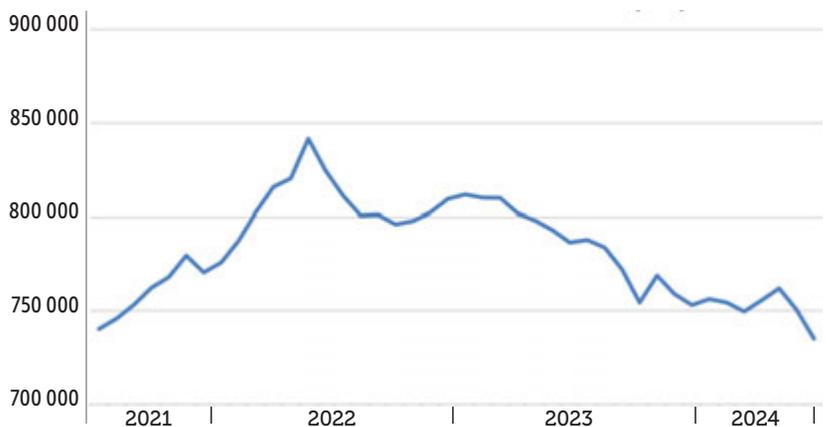
Moins de 1 % des salariés du secteur choisissent leurs représentants.

# ABLE POUR LES ELECTIONS

## Un nid à contentieux électoral

Les spécificités du secteur du travail temporaire en font un véritable nid à contentieux. Le présent cycle de mesure de la représentativité ne fait pas exception puisque les grands réseaux de travail temporaire n'ont pas organisé leurs élections et se trouvent englués dans des litiges. Notre Organisation<sup>2</sup> a décidé de se tenir à l'écart de ces contentieux pour se concentrer sur la réussite des élections. Si le nombre d'intérimaires connaît une forte décroissance sur les derniers mois, il demeure sur des plus hauts historiques (735 000 équivalents temps plein - ETP - contre près de 776 000 ETP à fin 2019). Cela représente environ 3 millions de travailleurs qui concluent chaque année au moins un contrat de travail temporaire, en face d'environ 33 000 perma-

Nombre d'intérimaires entre 2022 et 2024



Source : données Dares.

nents d'agence. Ce contraste favorise une confrontation entre la CFE-CGC, qui représente plutôt les permanents d'agence, et la CGT, davantage tournée vers les inté-

rimaires. Les protocoles préélectoraux ou les décisions unilatérales des Directions sont ainsi contestés par l'une ou l'autre des organisations syndicales. >>>



# Les spécificités du secteur du travail temporaire en font un véritable nid à contentieux.

➤➤➤ A cette première source de contentieux s'en est greffée une autre, avec l'arrivée du Syndicat des Gilets Jaunes (SGJ) et du Syndicat du Commerce Indépendant Démocratique (SCID), dont certaines juridictions ont pu constater une collusion frauduleuse<sup>3</sup>.

## Des élections en retard

Ces quelques éléments expliquent, sans les justifier, que Manpower, Adecco, Randstad mais également CRIT n'ont pas encore pu organiser leurs élections, alors que les négociations ont débuté pour certains il y a près de deux ans. Les élus se retrouvent pour la majorité en prorogation de leur mandat, sur décision de la Direction ou de plein droit à raison de la contestation du protocole. Cette situation, défavorable aux organisations non représentatives, pourrait encore empirer. Si le cycle de représentativité se termine le 31 décembre 2024 et que le premier tour de l'élection CSE n'est pas réalisé avant cette date, les salariés ne pourront pas voter pour leur représentativité au niveau de leur secteur professionnel, ainsi qu'au niveau national et interprofessionnel. Étant donné la présence de très grandes entreprises dans le secteur, les résultats de la représentativité pourraient être biaisés si une ou plusieurs de ces grandes entreprises n'organisent pas leurs élections à temps. Bien que nous n'ayons pas inclus ce point dans nos recours judiciaires, nous avons alerté notre Confé-

## Présentation des équipes

Notre organisation est parvenue à s'implanter à Proman l'an passé (et à être représentative) et compte poursuivre sur sa lancée.

### Adecco – Nouveau binôme avec Thierry et Marie

FO est représentative au sein d'Adecco, avec un score de 16 %. A la suite du départ à la retraite de Béatrice Cluzel, un nouveau binôme a la tâche de conforter cette représentativité. Thierry Hageaux, le nouveau DSC<sup>5</sup>, est intérimaire, anciennement DSCA<sup>6</sup>, et Secrétaire du syndicat départemental des Services de la Somme. Marie Chastang est permanente au sein d'une agence, et adhérente à l'Union départementale de l'Hérault. Ce binôme est appuyé par Florence Ansel, permanente, adhérente à l'Union départementale de l'Oise.



### Manpower – Nouvelle dynamique avec Fatima

Fatima est intérimaire en CDII. Elle est une militante passionnée et déterminée. Elue au CSE, elle a récemment poussé la porte de notre Organisation et a constitué une équipe pour permettre à notre Organisation de reprendre sa représentativité. Adhérente à l'Union départementale de l'Hérault, elle parcourt la France et rencontre les Unions départementales pour étoffer nos listes de candidats. Réservez-lui le meilleur accueil !

### Randstad – Mathieu, la figure de FO Intérim

Pour quatre voix, FO a perdu sa représentativité au début de l'année 2020. L'équipe est demeurée soudée et une solide équipe est emmenée par Mathieu Maréchal, qui négocie également au niveau du secteur de l'intérim. Il anime régulièrement, au sein des Unions départementales qui le souhaitent, des sessions pour présenter son secteur.

### CRIT – Marie-Agnès et Farid

L'équipe est emmenée par notre binôme Marie-Agnès et Farid. Farid Hammoudi est chargé de mission Diversité et Egalité des chances chez CRIT et adhérent à l'Union départementale de Paris. Marie-Agnès Dumas est permanente et coordonne des actions relatives à l'action sociale à destination des intérimaires CRIT. Elle est également négociatrice au niveau du secteur de l'intérim et administratrice du FAS-TT, le Fonds d'Action Sociale du travail temporaire.

Nombre de salariés	Inscrits	Votants	Suffrages valablement exprimés
3 000 000	615 626	23 310	21 872
	20,52%	0,78%	0,71%

Source : calculs réalisés à partir des données HCDS, cycle 2017-2020

1. Employé, technicien, agent de maîtrise, cadre. 2. A l'exception de l'initiative de notre Confédération, contre l'avis de la Fédération, et qui s'est soldée par un échec. 3. Voir notamment Tribunal judiciaire de Nanterre, 18 décembre 2023, RG n° 11-23-000586. 4. Article L. 2314-20 C. trav. : dans les entreprises de travail temporaire, les conditions d'ancienneté sont, pour les salariés temporaires, de trois mois pour être électeur et de six mois pour être éligible. Ces conditions sont appréciées en totalisant les périodes pendant lesquelles ces salariés ont été liés à ces entreprises par des contrats de mission au cours des douze mois ou des dix-huit mois précédant l'élection, selon qu'il s'agit d'électorat ou d'éligibilité. 5. Délégué syndical central. 6. Délégué syndical central adjoint.

dération sur le risque concernant la fiabilité de la mesure de représentativité.

**1 salarié sur 5 est appelé à voter, moins d'1 sur 100 vote**

Le nombre de salariés travaillant chaque année dans le secteur du travail temporaire est important, mais la participation aux élections des représentants du CSE reste faible. En effet, sur trois millions de salariés, seulement 615 626 étaient inscrits sur les listes électorales lors du cycle 2017-2020 de mesure de la représentativité. Ce faible taux de 20 % s'explique par les conditions d'ancienneté à remplir au moment de l'organisation des élections<sup>4</sup>. Au regard de ces caractéristiques, une élection se joue dans les dernières semaines !

Moins de 4 % des salariés appelés à voter se saisissent de leur droit à choisir leurs représentants, soit moins de 1 % du nombre des salariés du secteur. Ainsi, chaque voix compte. Notre syndicat n'a pas encore su mettre en œuvre l'organisation pour pouvoir remporter ces élections. De trop nombreux intérimaires, adhérents de notre Organisation, n'ont aucun lien avec leur responsable syndical ni avec leur Fédération. Par voie de conséquence, ces adhérents ne connaissent pas l'action de la Fédération pour la défense de leurs droits et ne sont souvent pas informés de la tenue des élections et des candidats présentés. Par ailleurs, la possibilité et l'intérêt de mandater un camarade en qualité de représentant de proximité dans une entreprise utilisatrice ne sont pas encore perçus ■

**Autant d'arguments sur lesquels nos équipes vont insister pour compléter les listes de candidats et appeler à voter au cours de ces élections.**

# PAIX

## La FEC FO revendique le cessez-le-feu partout dans le monde !



Maintenant !